

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 avril dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilleton une question demandant de reconsidérer la règle d'évaluation de la conduite automobile à la suite de changements dans la condition physique ou mentale afin d'offrir à la population, y compris les personnes âgées, un service d'ergothérapie au public.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que chaque centre intégré de santé et de services sociaux et centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CISSS-CIUSSS) offre des programmes-services en déficience physique (DP), déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) qui s'adressent aux personnes de tous âges ayant une déficience.

Ces programmes-services regroupent un ensemble d'activités qui visent, à long terme, à assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant une déficience et la réalisation de leur projet de vie. Parmi ces activités, on retrouve les services d'évaluation de l'aptitude à la conduite automobile chez les personnes dont la déficience est susceptible de compromettre la capacité à conduire une automobile, ainsi que l'adaptation de véhicule visant à permettre l'accès (tant pour les conducteurs que pour les passagers) et la conduite sécuritaire d'un véhicule automobile.

... 2

En ce qui concerne l'évaluation de la capacité à conduire un véhicule automobile pour la population vieillissante en général, les CISSS et les CIUSSS peuvent offrir ce service, si, et seulement si les établissements en ont la capacité. Ainsi, la disponibilité restreinte des ressources humaines du réseau de la santé et des services sociaux demeurent le plus grand frein à la capacité d'inclure ce services dans ceux obligatoirement offerts par les établissements.

Finalement, nous vous invitons à transmettre à la Société d'assurance automobile du Québec vos préoccupations relatives à la situation que vous soulevez dans la gestion des échecs routiers entre la population âgée et les apprentis conducteurs, puisque cette instance est responsable de définir et d'encadrer ces règles.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-03849